

Doctorat en éducation

programme offert par

l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

en association avec

l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT

DME 9005 RECHERCHE EN ÉDUCATION

Sommaire de cours Description et caractéristiques

- A. Description générale
- B. Informations relatives à l'inscription
- C. Professeur(s) responsable(s) du cours
- D. Professeur présentant un exposé
- E. Thème et contenu des exposés
- F. Évaluation de la formation
- G. Évaluation des exposés
- H. Évaluation de l'activité

NOTES

Dans ce sommaire de cours, les responsables du programme présentent une description exhaustive des caractéristiques de planification et de fonctionnement du cours DME 9005. Les conditions, exigences et attentes qui y sont exprimées visent à favoriser une maîtrise de qualité des objectifs de formation du programme auxquels s'articulent les objectifs de ce cours. Les éléments décrits s'appliquent intégralement et obligatoirement pour tout groupe-cours DME 9005 selon des modalités particulières et des échéances spécifiques précisées par le(s) professeur(s) responsable(s).

Dans le but d'alléger le texte, les termes professeur(s) et étudiant(s) sont utilisés au sens générique pour désigner hommes et femmes également.

DME 9005 — Recherche en éducation [3cr.]**A. Description générale****Buts**

Ce cours, obligatoire et suivi à l'UQAM en première session d'inscription au programme, a pour buts de permettre à l'étudiant:

- d'acquérir une vision globale de la problématique et des préoccupations majeures actuelles de la recherche en éducation;
- de s'initier à différentes approches ou méthodologies de recherche en éducation;
- d'appliquer une méthode d'analyse conceptuelle dans le cadre d'une structuration de son projet de recherche.

Contenu

Thèmes relatifs à la démarche de recherche doctorale, concernant plus particulièrement, d'une part, les dimensions épistémologiques et méthodologiques de la recherche et, d'autre part, les instruments d'analyse conceptuelle servant à élaborer le cadre théorique.

Modalités

Sous la responsabilité d'un professeur ou d'une équipe de professeurs, ce cours est entre autres constitué d'exposés présentés par des professeurs habilités au programme. Ces derniers sont choisis à partir de leurs compétences en recherche en éducation, reconnues par leurs pairs dans leurs domaines respectifs. Ces exposés peuvent porter sur différents types de recherches, leurs bases scientifiques et épistémologiques, et sur leur opérationnalisation. Ces exposés sont précédés et/ou suivis de certaines autres activités reliées aux objectifs et au contenu du cours.

Évaluation

Les modes d'évaluation sont déterminés par les responsables du cours, en tenant compte des éléments suivants:

- 1) L'évaluation doit faire appel
 - a) au contenu des conférences,
 - b) aux méthodes d'analyse conceptuelle dans le cadre de la structuration d'un projet de recherche,
 - c) à une réflexion épistémologique en lien avec la recherche en éducation.
- 2) 50% de l'évaluation doit provenir de productions individuelles.

B. Informations relatives à l'inscription**Situation dans le programme**

Le cours DME 9005 est un cours collectif obligatoire du programme de doctorat en éducation. Il doit être suivi à l'UQAM en première session d'inscription au programme, dans le cadre d'une première session en résidence (RESID I) et sera suivie en concomitance avec le séminaire d'orientation DME 9000. Exceptionnellement, le SCAE peut autoriser un candidat nouvellement admis à reporter d'un an son inscription au séminaire concomitant, voire à ce séminaire et au cours DME 9005, lorsqu'il impose à ce candidat une charge importante d'activités préparatoires ou d'appoint.

Session et horaire

Le cours DME 9005 n'est offert qu'aux sessions d'automne et les activités se tiennent durant le jour, les jeudis et vendredis, selon un horaire et un calendrier préparés par le directeur du programme et approuvés par le SCAE.

Inscription

L'inscription au cours DME 9005 doit être effectuée par entente interconstituante pour tout étudiant provenant d'une constituante associée au programme. Tous les étudiants inscrits à ce cours assistent ou participent à toutes les activités de leur groupe-cours.

Auditeurs

Toute personne peut assister à titre d'auditeur sur autorisation accordée à cette fin par le professeur responsable.

Sommaire et plan de cours

Le sommaire du cours DME 9005 est transmis à tout étudiant lors de son admission ou de son inscription initiale au programme. Un plan de cours rédigé par le(s) professeur(s) responsable(s) du cours est également transmis aux étudiants à la première rencontre prévue dans le cadre de l'activité. Ce plan de cours doit respecter les dispositions et caractéristiques décrites au sommaire et comprendre les spécifications suivantes:

- énoncé d'objectifs spécifiques;
- modalités de déroulement des activités;
- liste des exposés: calendrier, horaire, thèmes et professeurs;
- éléments de contenus, types, échéances et modalités d'évaluation et de notation;
- exigences méthodologiques de contenu et règles de présentation des travaux écrits;
- références bibliographiques.

C. Professeur(s) responsable(s) du cours

Le(s) professeur(s) responsables(s) du cours sont désignés à ce titre pour chaque session par le SCAE et doivent être habilités à la direction ou codirection de recherche au programme.

Ils doivent déposer au directeur du programme, au plus tard deux mois avant le début du cours, un plan de cours conforme aux spécifications décrites en fin de section B. Ils doivent aussi transmettre au directeur du programme toute modification à l'horaire des exposés, lequel doit être définitif au plus tard lors de la première rencontre du cours.

Ils choisissent les thèmes et contenus des exposés en accord avec les exigences spécifiées dans les sections A et E, et incluant une précision de ce que l'on entend généralement par une problématique et un cadre conceptuel ou théorique. Ils exposent eux-mêmes des thèmes pour lesquels ils sont reconnus compétents. Pour exposer chacun des autres thèmes, ils s'assurent de la participation d'un professeur habilité au programme et reconnu compétent pour ce thème, tout en assurant le plus possible que les professeurs exposant ces thèmes proviennent de champs disciplinaires différents et de constituantes diverses. Avec l'accord du SCAE, ils peuvent inviter, pour présenter l'exposé d'un thème, un professeur non habilité au programme mais reconnu pour sa compétence exceptionnelle dans le domaine concerné. Au total, de 5 à 8 conférenciers sont généralement invités par le(s) professeur(s) responsable(s).

Lors des rencontres, ils font la présentation des professeurs exposant les thèmes et coordonnent la gestion du temps; ils présentent aussi aux étudiants divers liens entre les thèmes et exposés présentés.

Ils transmettent au directeur du programme l'évaluation des apprentissages des étudiants selon les règlements en vigueur; ils décident de la note finale de chaque étudiant en tenant compte des appréciations transmises, le cas échéant, par tous les professeurs intervenant dans l'évaluation, soit de questions d'examen ou de parties de travaux écrits.

D. Professeur présentant un exposé

Au plus tard à la mi-août, le professeur présentant un exposé doit transmettre au(x) professeur(s) responsable(s) un texte personnel ou un recueil d'écrits scientifiques pertinents à son exposé et ne devant pas excéder 25 pages au total. Cette documentation est reprographiée et distribuée aux étudiants par le(s) professeur(s) responsable(s) au début du cours DME 9005. En outre, lors de son exposé, il doit distribuer aux étudiants un synopsis écrit de sa présentation.

L'exposé doit porter sur la recherche en éducation, incluant ses aspects méthodologiques, dans l'optique d'une approche macroscopique (ou globale) et interdisciplinaire, et sur un thème défini par le(s) responsable(s) du cours en conformité avec le contenu et les objectifs du cours. Il est possible au présentateur de recourir à ses travaux de recherche à titre d'exemples pour illustrer le thème présenté. Lors de son exposé, le professeur doit respecter la durée dont il dispose, en prévoyant une part réservée aux questions éventuelles de l'auditoire.

E. Thème et contenu des exposés

Le(s) professeur(s) responsables(s) du cours choisiront les thèmes des exposés de manière à ce que, une fois que ces thèmes sont conjugués avec les autres activités du cours, tous les éléments de contenu (énoncés à la section A) soient couverts. Les thèmes des exposés seront donc définis par le(s) responsable(s) du cours et les présentateurs, choisis en conséquence.

Les exposés thématiques les plus souvent inscrits à l'horaire, parce que considérés souvent comme les plus pertinents pour répondre aux objectifs et besoins de formation en recherche en éducation, sont les suivants (liste non exhaustive) :

Notions et questions épistémologiques / Globalité et interdisciplinarité / Étapes de préparation d'une recherche / L'analyse conceptuelle / Les typologies de recherche / Recherche quantitative empirique / Recherche qualitative et ethnographique / Recherche multiméthodologique / Recherche action / Recherche théorique / Recherche collaborative / Recherche évaluative / Recherche développement.

Quelques exposés doivent concerner les procédés d'analyse, de synthèse et de jugement critique appliqués au traitement des informations requis pour réaliser le travail écrit exigé.

Les exposés relatifs aux thèmes méthodologiques devront permettre de préciser les paradigmes, la nature, les caractéristiques, les limites et les incidences méthodologiques pertinentes à l'éducation, que ces thèmes soient identifiés en propre aux sciences de l'éducation ou issus de sciences connexes (humaines, naturelles, appliquées...).

Les exposés relatifs aux typologies insisteront particulièrement sur les caractéristiques distinctives et complémentaires de la recherche fondamentale, appliquée ou action, et de dichotomies courantes telles théorique-empirique, descriptive-expérimentale, exploratoire-vérificatoire.

Les exposés relatifs aux méthodes et techniques de cueillette et de traitement des données tiendront compte de la dualité qualitative-quantitative.

Les exposés relatifs aux approches (par exemple: behavioriste, constructiviste, systémique, etc.) insisteront particulièrement sur les aspects épistémologiques qui les caractérisent.

Le présentateur qui expose un type de recherche en éducation pour lequel il est reconnu fait état des éléments suivants :

- son approche principale (ex. behavioriste ou constructiviste ou systémique, etc.) en insistant sur les aspects épistémologiques qui la caractérisent;
- les caractéristiques du type de recherches qu'il effectue (théorique, recherche-action, empirique, descriptive, expérimentale, etc.);
- ses procédés d'analyse, de synthèse et de jugement critique appliqués au traitement des informations requis pour établir et définir les concepts en cause;
- les principales méthodes et techniques de cueillette et de traitement de l'information, en accordant une attention particulière aux instruments et devis qualitatifs et quantitatifs;
- la place de ce type de recherche et de ses travaux de recherches par rapport aux rôles et défis prioritaires de la recherche en éducation, selon une perspective macroscopique (ou globale) et interdisciplinaire.

F. Évaluation de la formation

Les professeurs responsables du cours déterminent les modes d'évaluation qui seront exposés dans le plan de cours, tel que spécifié au point B, à partir des critères suivants, dont ils doivent obligatoirement tenir compte.

- 1) L'évaluation doit faire appel
 - a) au contenu des conférences,
 - b) aux méthodes d'analyse conceptuelle dans le cadre de la structuration d'un projet de recherche,
 - c) à une réflexion épistémologique en lien avec la recherche en éducation.
- 2) 50% de l'évaluation doit provenir de productions individuelles.

Normes de présentation des travaux : Les travaux doivent être présentés selon les normes de présentation des thèses en vigueur à l'UQAM, dans un français correct, avec les spécifications suivantes : interligne 1 1/2; police de caractère de type Times, Times Roman ou Times New Roman; taille de 12 points. Les maxima de longueur imposés doivent être respectés.

Les étudiants doivent transmettre leurs travaux écrits aux dates d'échéances précisées dans le plan de cours. Pour les étudiants appartenant à la constituante d'attache des destinataires, les travaux doivent être remis aux personnes concernées à la date d'échéance. Pour les autres étudiants devant faire parvenir leurs travaux par courrier postal, le cachet de la poste témoignera de l'envoi à la date prescrite (ceux qui enverront leurs travaux à la date limite devront toutefois le faire par courrier express). Les transmissions par télécopieur ne sont pas autorisées compte tenu des fréquents problèmes de lisibilité qu'elles engendrent. Les transmissions par courrier électronique ne sont pas autorisées non plus, sauf s'il y a entente avec les professeurs responsables.

Les professeurs responsables peuvent faire appel aux conférenciers comme évaluateurs, selon le type d'évaluation choisi, par exemple dans le cas d'examens portant sur le contenu des conférences.

Les notes finales (A⁺, A, A⁻, B⁺, B, B⁻, C⁺, C, E) doivent être convenues entre les professeurs concernés, et transmises par le responsable au directeur du programme, avant l'échéance prescrite à l'horaire-maître de la session.

G. Évaluation des exposés

Dans le but d'améliorer le choix, la pertinence et la qualité des exposés sur divers thèmes de recherche, chaque étudiant est tenu de transmettre au directeur du programme son appréciation des exposés selon les modalités suivantes.

- Le(s) professeur(s) responsable(s) définissent des indicateurs de la qualité des prestations professorales sur lesquels les étudiants devront se prononcer pour chacun des exposés thématiques, selon deux points de vue, à savoir:
 - 1) la cotation d'un degré de satisfaction personnelle;
 - 2) un bref examen critique et constructif de l'exposé, exprimant comment l'exposé pourrait être amélioré à la fois en termes de prestation professorale et de préparation individuelle de l'étudiant lui-même.
- À la fin de la session, chaque étudiant doit transmettre au(x) professeur(s) responsable(s) son évaluation des exposés qu'il doit signer. Le(s) responsable(s) du cours transmettent ces évaluations au programme qui assure la compilation ou la synthèse des évaluations des exposés qui sera ensuite communiquée aux membres du SCAE. Chaque professeur ayant présenté un exposé recevra les résultats de la compilation et de la synthèse qui le concernent.

H. Évaluation de l'activité

L'évaluation de l'activité désigne ici ce qu'il est généralement convenu de désigner par évaluation des enseignements.

Cette évaluation a pour objectif d'assurer que le déroulement des activités soit conforme aux attentes de l'activité. À cette fin, elle doit faire ressortir, le cas échéant, les aspects de distanciation entre le déroulement et les attentes et identifier les points forts (aspects à privilégier et à conserver) et les points faibles (aspects à modifier) relativement aux dimensions suivantes:

- a) conditions générales de réalisation (locaux, horaires...);
- b) fonctionnement général (rythme, échéances, méthodes pédagogiques, modalités et critères d'évaluation...);
- c) pertinence des types d'activités proposés dans le cours.

Une période doit être prévue au plan de cours, à la fin de l'activité, pour la tenue d'une rencontre réunissant étudiants et professeurs ayant pour objet d'évaluer oralement et collectivement l'activité. Un rapport de cette rencontre d'échanges évaluatifs de l'activité est transmis au SCAE par le professeur responsable.

En outre, comme activité exigée dans le cadre de la première session en résidence (RESID 1), tous les étudiants inscrits au cours DME 9005 doivent compléter le questionnaire d'évaluation de l'activité-séminaire, selon le protocole en vigueur adopté par le comité de programme. Les questionnaires complétés seront acheminés au directeur du programme par les représentants étudiants. Ces évaluations seront transmises au comité de programme, une fois que l'évaluation des travaux écrits aura été complétée et que les notes auront été transmises selon les échéances en vigueur.